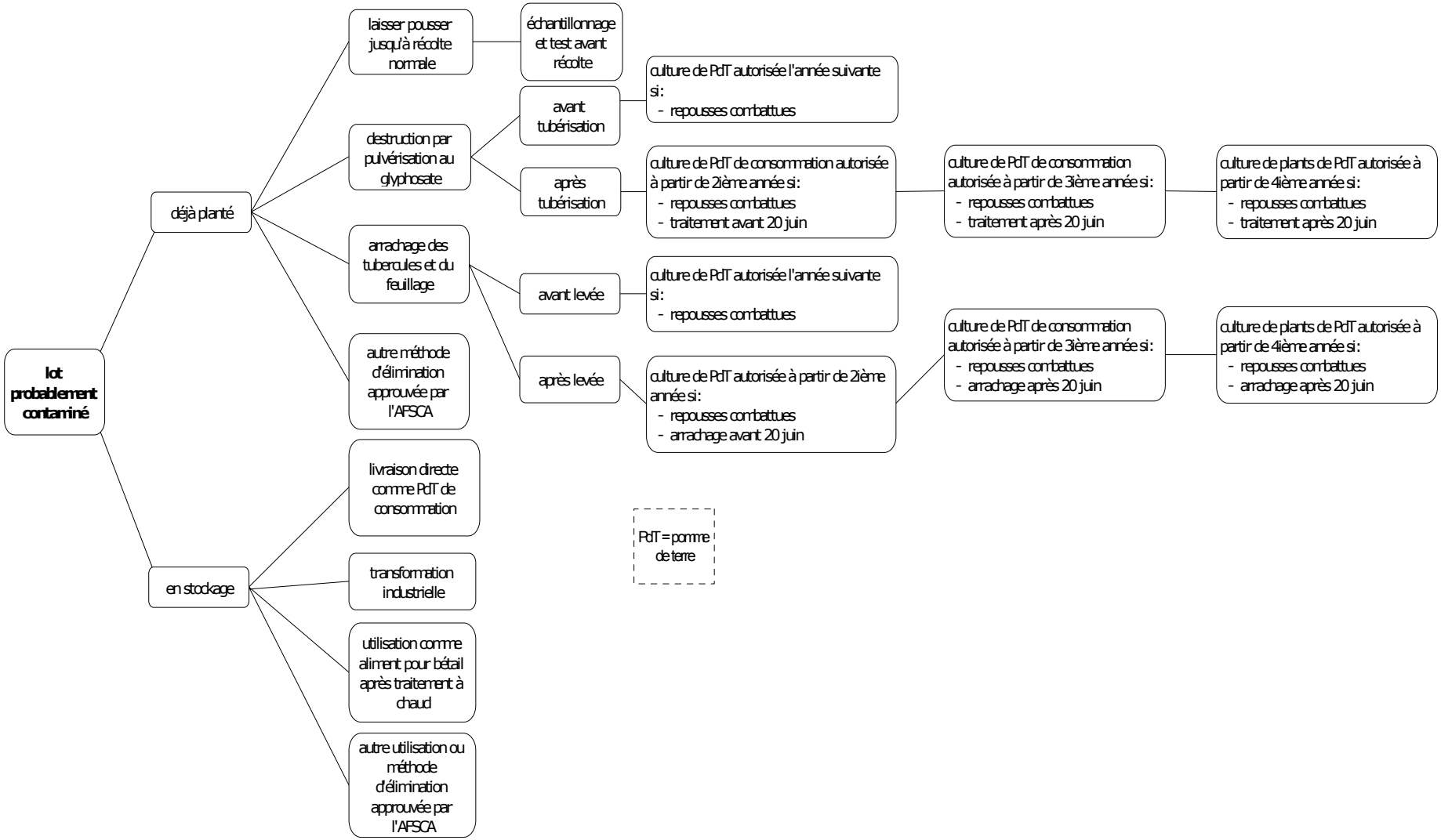
lot probablement contaminé
déjà planté
laisser pousser jusqu'à récolte normale
échantillonnage et test avant récolte
destruction par pulvérisation au glyphosate
avant tubérisation
culture de PdT autorisée l'année suivante si:
- repousses combattues
après tubérisation
culture de PdT de consommation autorisée à partir de 2ième année si:
- repousses combattues
- traitement avant 20 juin
culture de PdT de consommation autorisée à partir de 3ième année si:
- repousses combattues
- traitement après 20 juin
culture de plants de PdT autorisée à partir de 4ième année si:
- repousses combattues
- traitement après 20 juin
arrachage des tubercules et du feuillage
avant levée
culture de PdT autorisée l'année suivante si:
- repousses combattues
après levée
culture de PdT autorisée à partir de 2ième année si:
- repousses combattues
- arrachage avant 20 juin
culture de PdT de consommation autorisée à partir de 3ième année si:
- repousses combattues
- arrachage après 20 juin
culture de plants de PdT autorisée à partir de 4ième année si:
- repousses combattues
- arrachage après 20 juin
autre méthode d'élimination approuvée par l'AFSCA
en stockage
livraison directe comme PdT de consommation
transformation industrielle
utilisation comme aliment pour bétail après traitement à chaud
autre utilisation ou méthode d'élimination approuvée par l'AFSCA
PdT = pomme de terre